

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2015

Excusés : Monsieur Philippe FRANTZ (Procuration à Madame Isabelle GEHIN), Madame Peggy LAPOIRIE (Procuration à Laure KELLER)

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles BONNE

Approbation du Conseil Municipal du 26 Mai 2015 : Voté à l'unanimité

Délégations de Monsieur Le Maire :

- **Signaux Girod Lorraine :** Panneaux entreprises au carrefour Route d'Arches et Rue de la Senadère pour un montant de 2457.90 €
- **Signaux Girod Lorraine :** Panneaux mobiles pour un montant de 600.42 €
- **L'Entrepôt du Bricolage :** Aménagement de cuisines + hottes pour 2 logements Rue du Tour du Village pour un montant de 1056.02 €

Délibération concernant la tarification des Nouvelles Activités Périscolaires :

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter les tarifs qui ont été proposés par la Commission des Nouvelles Activités Périscolaires, gratuites jusqu'à ce jour.

Au trimestre

Quotient familial supérieur à 800

- 1 enfant : 18 €
- 2 enfants et plus : 22.50 €

Quotient familial inférieur à 800

- 1 enfant : 11.21 €
- 2 enfants et plus : 14 €

(14 voix pour, contre Mr Philippe FRANTZ)

Délibération concernant la participation des parents aux transports scolaires du 1^{er} degré :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Départemental des Vosges demande une participation financière aux communes d'un montant forfaitaire de 160 € par élève transporté depuis la rentrée scolaire 2013/2014 qui concerne les élèves de maternelle et les élèves de primaire titulaires d'une carte de bus.

La somme demandée par le Conseil Départemental pour cette année a été de 11 360€.

Monsieur Le Maire propose de demander une participation aux familles concernées en modulant la participation en fonction du nombre d'enfants à compter de la rentrée 2015/2016 :

- 1 enfant (30%) : 48 €

- 2 enfants (25%) : 40 € (x2)
- 3 enfants (20%) : 32 € (x3)

(13 voix pour, contre Mme Lydie GABRION, abstention Mr Jean-Pierre ROUSSEL)

Délibération concernant les charges des appartements de l'ancienne Ecole de la Racine :

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de voter le calcul des charges de chauffage et des communs EDF pour les logements de la Racine pour l'année 2014-2015.

Selon les calculs, Madame GUERITOT Evelyne est redevable pour un montant de 319.94 €, ainsi que Monsieur CORTIER Johann pour un montant de 37.87 €.

(Voté à l'unanimité)

Délibération concernant l'augmentation des loyers au 01 Juillet et au 01 Août 2015 :

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal d'augmenter les loyers de 0.15% selon l'indice de référence du 1er trimestre 2015 sur les appartements suivants :

Le 01 Juillet : L'appartement de Melle THIRIAT Marine loyer à $350 \text{ €} + 0,15\% = 350.53 \text{ €}$

Le 01 Août : L'appartement de Mme FADE Agnès loyer à $482.74 \text{ €} + 0.15\% = 483.46 \text{ €}$

(Voté à l'unanimité)

Délibération concernant le règlement intérieur des services périscolaires et extrascolaires à l'Ecole de Raon aux Bois :

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de voter le règlement intérieur des services périscolaires et extrascolaires.

(Voté à l'unanimité)

Questions diverses :

- Monsieur Le Maire explique et fait la lecture de la motion AMF de la Loi NOTRE et propose la pétition au Conseil Municipal.
- A partir du 1^{er} janvier 2015 la Commune sera rattachée à la Trésorerie d'Epinal, celle-ci gère notre COM-COM nous ne dépendrons donc plus de la Trésorerie de Remiremont.
- Le soldat Américain Sergent ADAMS CLIFFORD va être parrainé par la Municipalité.
- Une convention a été établie entre la Commune et la Protection civile, elle sera proposée au prochain Conseil Municipal pour approbation.
- L'entreprise RICHARD nettoie les noues de l'Eglise actuellement.
- Madame Laure KELLER annonce que Mme PAULUS Valérie passera le BAFA fin Août.
- Mme Laure KELLER invite la population et les élus à venir faire un tour samedi 27 juin à la Kermesse.
- Les deux logements vacants des Marronniers ont trouvé preneurs depuis le 15 Juin 2015.